

SANTÉ SOCIAL**LOI GRAND ÂGE ET AUTONOMIE :
QUEL RÔLE POUR LES EHPAD PUBLICS**Journée animée par **Nathalie Levray**, Journaliste, La Gazette Santé Social**8 h 30 – 12 h 30****• Ouverture de la journée**

- Rappel du contexte du projet de Loi grand âge et autonomie, ses impacts pour les collectivités
- Ehpad public, instrument d'aide sociale et premier employeur sur les territoires ruraux
- Atouts et marges de progrès dans le modèle et les approches

▶ **Nathalie Levray**, Journaliste, La Gazette Santé Social**• Pourquoi les Ehpads restent un sujet de politique majeur**

- La légitimité des CCAS/CIAS à agir auprès des personnes âgées dans les Ehpads des territoires des petites communes
- Rappel de l'importance de l'analyse des besoins (ABS) pour élaborer un schéma territorial gérontologique adapté

▶ **Benoît Calmels**, Délégué général, UNCCAS¹**• Panorama des réponses juridiques en matière de gestion d'Ehpad**

- Analyse des différents schémas possibles
- Avantages et inconvénients : comment faire le bon choix dans sa collectivité
- Illustration des freins et obstacles connus

▶ **Claude Evin**, Avocat associé, Houdart et Associés**• Le choix politique d'un service public imaginatif et pertinent : quels enjeux au cœur du Puy-de-Dôme**

- Maintenir et protéger le service public des Ehpads
- Analyse des atouts d'un regroupement en restant à taille humaine
- Des réponses alternatives innovantes : équipes mobiles, bénévoles, conférence des financeurs

▶ **Michel Cabrit**², Directeur, CCAS de Clermont-Ferrand (63)▶ **Nicaise Joseph**³, Adjointe à la solidarité, ville de Clermont-Ferrand et Présidente, UDCCAS 63³**• La démarche immobilière dans une réflexion centrée sur les Ehpads**

- Témoignage sur les États-généraux des Ehpads du 44 et du plan adopté dans la continuité des travaux
- Focus sur la démarche immobilière : besoins et réponse apportée (groupements/résidences autonomie)
- Illustration de la restructuration du site de Mindin

▶ **Annaïg Cotonnec**, Vice-présidente au vieillissement et aux personnes âgées, Département de Loire-Atlantique▶ **Julie Rivière**, Directrice, Ehpad Mer et Pins de Saint-Brévin-les Pins (44)**14 h – 17 h 15****• CNSA⁴ : construire des réponses adaptées et efficaces dans une logique de parcours**

- L'écosystème au service des personnes âgées vu par la CNSA : réseau territorial et transformation de l'accompagnement

▶ **Virginie Magnant**, Directrice, CNSA**• Exploiter les synergies du territoire en Val-de-Marne**

- Présentation du GCSMS⁵
- Étude de cas : mutualisation des compétences, économie d'échelles et baisse du reste à charge

▶ **Aurélien Maugars**, Administrateur adjoint et Directeur adjoint chargé des services économiques, GCSMS des Ehpads publics du Val-de-Marne▶ **Directeur² d'un des Ehpads publics du Val-de-Marne****• Comment construire une filière gériatrique**

- Dans quel contexte créer une offre intégrée pour renforcer et optimiser la gestion de l'offre publique
- Comment répondre, par une offre intégrée, aux contraintes financières et économiques et à l'augmentation du nombre de familles confrontées à la perte d'autonomie d'un parent ou d'un proche
- Quel contexte et comment créer une filière seniors en misant sur le domicile sans exclure les Ehpads

▶ **Jamil Adjali**, Directeur, Service essonnien du grand-âge (SEGA)▶ **Delphine Martineau**, Responsable du Département parcours des personnes âgées, ARS Pays-de-la-Loire**• De la petite commune à la région, quelles bonnes pratiques pour améliorer la vie au travail**

- Présentation de « la Passerelle », service de transition domicile/EHPAD ou comment transformer le processus d'admission en maison de retraite
- La démarche participative pour améliorer les conditions de travail et réduire l'absentéisme : initiatives menées à l'Ehpad « Simon Hême » à Mer (41)

▶ **Yves Godard**, Directeur de l'Ehpad Simon Hême, ville de Mer (41)

- Présentation et premier bilan du PACT-Ehpad de l'ARS Pays-de-la-Loire
- Illustrations d'une qualité de vie au travail pour la qualité de la prise en charge globale et quotidienne des personnes âgées du territoire

▶ **Anne-Cécile Pichard**, Responsable du Département ressources humaines & numériques du système de santé, ARS des Pays-de-la-Loire

1) Union nationale des centres communaux d'action sociale - 2) Sous réserve

3) Union départementale des centres communaux d'action sociale - 4) Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

5) Groupement de coopération sociale et médico-sociale



SANTÉ SOCIAL

**LOI GRAND ÂGE ET AUTONOMIE :
QUEL RÔLE POUR LES EHPAD PUBLICS**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme

Adresse

Code postal..... Ville.....

Participant

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation.....

Service interlocuteur

Code postal..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.
(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

**Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial
ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :**

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE

Collectivités locales :

490 € HT (588 € TTC)

Entreprises publiques
et privées, établissements
publics : 590 € HT (708 € TTC)

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription.

Informations inscriptions multiples,
rendez-vous sur :

bit.ly/2HcvpcC

Journée d'étude « SANTÉ SOCIAL », tarifs d'inscription

JE_GSS_171019

➔ **Nombre de places limité, bulletin
à retourner avant le 11/10/2019**

- Par email :

penelope.vincent@infopro-digital.com

- Par courrier à :

Pénélope Vincent / Territorial

Antony Parc II

10, place du Général de Gaulle

BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Consultez nos conditions générales de vente en ligne sur
evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv-evenements

Les journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S.,
société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social :
Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20
156 - 92186 - ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous
le numéro 404 926 958.

INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 – elvire.roulet@infopro-digital.com

